



- Panier
- Demande de recherche
- Historique demandes
- Dossiers de recherche
- Préférences

Description de l'archive thématisée

[Version imprimable](#) 
[Recherche mode d'emploi](#) 

[Rechercher](#)

<< [Notice précédente](#) [Retour liste](#) [Notice suivante](#) >>

Notice n° CPC94004520

Informations descriptives

Titre propre	Langue française : le projet de loi Jacques Toubon
Titre collection	FRANCAIS SI VOUS PARLIEZ
Générique et auteurs	Réalisateur, Beauchard, Pierre Alain ; Présentateur, Bercoff, André ; Présentateur, Lenief, Christine ; Participant, Rossillon, Philippe (Pdt de l'Association Avenir de la Langue Française) ; Participant, Blachas, Christian ; Participant, Rey, Alain ; Participant, Hagege, Claude ; Participant, Marcoz, Roland



[Visionner](#)

[Afficher le storyboard](#)

Descripteurs	politique culturelle (protection de la langue) ; langue (Française) ; loi (projet de loi Jacques Toubon) ; répression ; mot (anglais) ; information ; communication ; linguistique ; francophonie ; patrimoine (culturel) ; culture-savoir (domination culturelle)
Date de diffusion	20/05/1994
Durée	00H 42MIN 26SEC
Résumé	<p>Pour lancer le débat autour du projet de loi Toubon sur la protection de la langue française, André Bercoff ouvre l'émission en faisant écouter une chanson de Léo Ferré de 1961, "J'cause Français, c'est un plaisir" et par la diffusion d'un extrait du journal de F3 du 24/02/94 dans lequel Jean Dutour donne son point de vue sur ce projet.</p> <ul style="list-style-type: none">- Une loi, assortie de mesures répressives était-elle nécessaire ? Points de vue contradictoires et interprétations différentes du texte proposé.- Philippe ROSSILLON, président de l'Association Avenir de la Langue Française estime qu'il ne s'agit pas de parler du "bon usage" du Français, mais tout simplement de son usage, et du droit des Français à être informés dans la langue officielle de leur pays. Il voit dans la loi un acte de respect de la démocratie et un acte social.- Claude HAGEGE, auteur du livre "Le souffle de la langue" abonde dans son sens, la loi étant destinée selon lui à freiner les

comportements du grand commerce et des médias (publicité) et l'impérialisme américain qui s'exerce à travers l'usage de l'anglais (communications scientifiques en anglais uniquement). Il estime que la répression est nécessaire pour que la loi ne reste pas qu'une déclaration d'intention et aborde rapidement la question de la francophonie.

- Dans le public, la Présidente de l'Association de Défense de la Langue Française approuve également la loi.

- Du côté des opposants, Christian BLACHAS est fermement convaincu que dans les secteurs de la communication les mots anglais seront toujours employés puisque ce sont les américains qui ont inventé les produits ou les concepts qu'ils désignent. Si les Français étaient plus créatifs, les termes français s'imposeraient, et de citer l'exemple de la "carte à puce". Il serait assez d'accord pour une francisation de certains termes.

- Alain REY, lexicographe envisage l'aspect linguistique, estimant le Français "malade", mais vivant et resitue la question dans la perspective historique (comparaison avec l'utilisation de l'anglais au 19ème siècle par des écrivains comme Stendhal). Il rappelle aussi que pendant la Révolution Française, une loi a imposé le Français au détriment des autres dialectes. Roland MARCOZ, auteur du livre "Nouveau Français : la

compil" trouve que le Français est bien vivant, mais redoute les termes "jetés pêle mêle", sans orthographe ou sans prononciation nouvelle.

- **Christine LENIEF cite quelques exemples de mots anglais très "intégrés" et qui devront être traduits : le play boy va-t-il devenir le garçon jouet ?**
- **Dans le public, un jeune Suédois pense qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir : les autres langues importent de nombreux termes français.**
- **Un "agent de la répression" parle de son action dans le domaine du sport.**

Participation du public **Présence public en salle**

Informations de classement

Type d'archives	Archive thématisée
Type de fonds	Production
Type de notice	Notice isolée
Genre	Débat
Thématique	Information politique économique sociale
Corpus thématiques	Corpus INA > THEME > SCIENCES HUMAINES > FRANCOPHONIE > Défense du Français
Date de modification	22/11/2006

Informations de production

Producteurs **Producteur ou Co-producteur, Paris : France 3 (F3), 1994**

Nature de production **Production propre**

Informations de diffusion

Date de diffusion **20/05/1994**

Heure **10H 56MIN 04SEC**

Canal **3eme chaine**

Société de programmes **France 3**

Fonds **FR3 / France3**

Informations techniques

Statut du matériel **Numérisé**

<< [Notice précédente](#) [Retour liste](#) [Notice suivante](#) >>

[^ haut de page ^](#)

[Accueil](#) | [Contacts](#) | [FAQ](#) | [Conditions d'utilisation](#) - © Inamédiapro 2007